

# La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1306** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : [larepublique@nyota.net](mailto:larepublique@nyota.net), [www.nyota.net](http://www.nyota.net)

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Pour bien faire...

(Page 12)

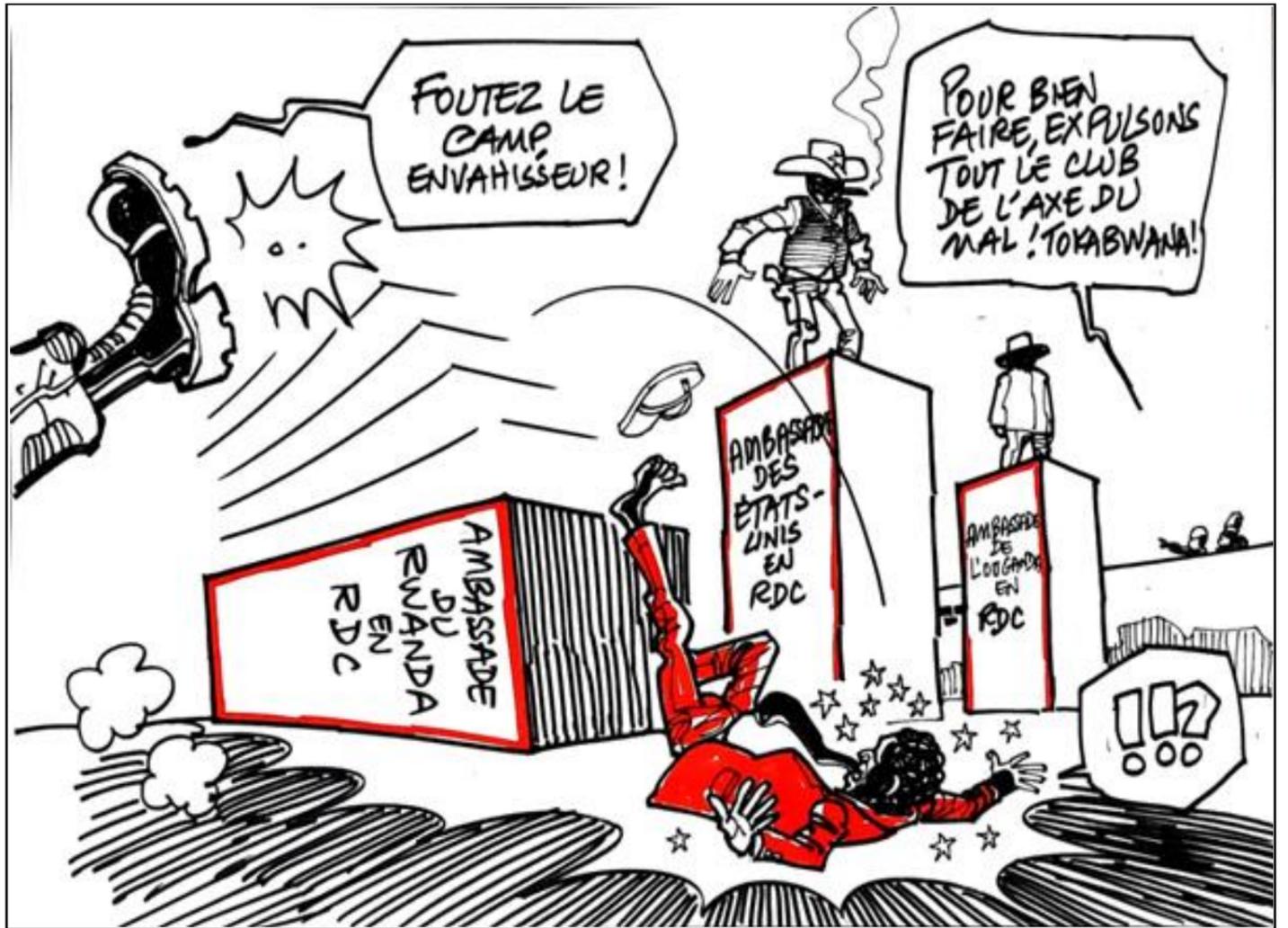
## L'ambassadeur des USA out !

Soutien rwandais au M23

**L'ambiguïté de la position américaine révélée par une phrase suspecte** (P. 8)

Contrôle parlementaire

**Sept initiatives déposées au bureau du Sénat** (P. 2)



Droit de réponse

(Pages 3 et 4)

**Les preuves cinglantes de ASTALIA INVESTIMENT LIMITED contre P. BEVERRAGI**

Partis politiques

(Page 5)

**Des jeunes intellectuels gonflent les rangs de Ensemble pour la République**

**Nyota TV**

Retrouvez-nous sur 348 Canal+!

CAN Maroc 2023

**Léopards U23 se qualifient face à l'Algérie**

(Page 11)

## ESU

## Cuba accorde des bourses aux étudiants congolais en médecine et pharmacie



Cuba va octroyer aux étudiants congolais des bourses d'études en médecine et en pharmacie pour l'année académique 2022-2023, a annoncé l'ambassadeur Jesus Del Amo Fernandez, à l'issue d'un entretien, vendredi à Kinshasa, le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU) Muhindo Nzangi.

« Mon pays a déjà signé un protocole de coopération universitaire avec la RDC depuis 2017. Nous allons octroyer à la RDC des bourses d'études en médecine et en pharmacie en faveur des étudiants congolais dès l'année académique prochaine », a fait savoir le diplomate cubain.

Les deux personnalités ont évoqué aussi les avancées significatives réalisées par la RDC dans le cadre des réformes à l'Enseignement supérieur et uni-

versitaire.

En 2020, rappelle-t-on, un échange par visioconférence avait eu lieu entre des experts de l'Université de Lubumbashi et du Centre de Génie génétique et de Biotechnologie de Cuba (CIGB) portant sur les progrès de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

L'ambassadrice de Cuba en RDC de l'époque, Eva Yelina Silva, avait déclaré : « L'expérience cubaine en formation médicale est très large et se distingue particulièrement par l'apport de connaissances théoriques et pratiques à l'étudiant de la première en dernière année ».

Une telle formation, avait-elle souligné, permet à Cuba d'avoir un personnel médical qualifié et prêt à fournir des soins médicaux, quel que soit le lieu ou les conditions existantes.

Dans le domaine de la formation médicale, signale-t-on, Cuba dont la qualité du système de santé est reconnue par l'OMS, reçoit des boursiers de nombreux pays du monde, auxquels il offre la possibilité de fréquenter gratuitement les diverses facultés et hôpitaux du pays.

## P-145 territoires

## Perception illicite des frais de "soutien" à ce projet dans des écoles de Kindu

Le Syndicat national des inspecteurs de l'EPST (SYNICO) a alerté, samedi 29 octobre, sur la perception illicite des frais dits de soutien au projet de développement des 145 territoires dans des écoles de Kindu (Maniema).

Selon le délégué de ce syndicat de l'EPST, Augustin Mwango, une somme de 20 000 francs congolais est perçue par un homme, se faisant passer pour le conseiller du ministre provincial de l'Education. Cet inspecteur a ainsi demandé aux autorités provinciales de mettre la main sur ce dernier qui doit répondre de ces actes devant la justice : « Ce Monsieur (NDLR : un certain Mwenda Shabani)

passerait dans des écoles pour demander auprès des préfets, des chefs d'établissements, une somme de 20 000 francs congolais, soit 10 USD, sous prétexte des frais d'appui au projet de développement de 145 Territoires. C'est qui est inadmissible ».

Augustin Mwango a qualifié cet acte d'escroquerie et d'une manière de ternir l'image de la République qui met en application le projet de développement de 145 Territoires. Contacté, le ministre provincial de l'Education ne reconnaît pas ce soi-disant conseiller.

Junior Kibungi a par ailleurs attiré l'attention des responsables d'écoles du Kindu de ne pas accueillir ce genre de malfrats.

## Concert de Fally Ipupa

## Des poursuites judiciaires contre l'organisateur

Daniel Asselo Okito Wankoy, Vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières, annonce que 11 personnes sont mortes en marge du concert de Fally Ipupa samedi au stade des Martyrs de la Pentecôte. Parmi les victimes, il y'a également deux policiers. « D'après nos informations, ce qui s'est passé est la conséquence du comportement de l'organisateur. La Police, le Stade et l'organisateur s'étaient entendus sur un certain pourcentage au sujet du nombre de personnes qui devaient accéder au stade. L'organisateur est allé au-delà de 100%. Les gens étaient étouffés. Personne n'a été frappée »,



a déclaré Daniel Asselo Okito Wankoy.

Et d'ajouter: « Ça doit cesser. L'organisateur doit être puni. Il sera recherché et sera arrêté et sanctionné. Il doit se présenter de lui-même pour s'expliquer ».

Le Vice-premier ministre a par ailleurs félicité la Police qui, d'après lui, s'était comportée de manière professionnelle: « Si une grenade lacrymogène avait été lancée par la Police, on se sait pas ce qui se serait passé ».

## Ce que les Congolais répugnent

## Les casques bleus intensifient leurs patrouilles sur l'axe Goma-Rutshuru

Hier dimanche, un calme relatif a régné à Rutshuru-centre à environ 70 km de Goma, dans la province du Nord-Kivu. La cité a été conquise la veille par le M23 qui n'a pas rencontré une grande résistance. Cette situation a provoqué de nouveaux déplacements de populations. Même situation dans la cité voisine de Kiwanja.

De son côté, la MONUSCO parle d'une situation humanitaire très détériorée et préoccupante. Elle dit agir suivant quatre axes. Le premier concerne l'appui direct aux FARDC en riposte contre les agressions.

Selon le Général Benoit Olivier Chavanat, commandant adjoint de la force de la MONUSCO, les casques bleus patrouillent également le long de la RN2 afin de rétablir la liberté de circulation pour les besoins humanitaires depuis Goma jusqu'à Rutshuru. Elle accueille également les populations civiles vulnérables au sein et aux abords de ses bases. La mission onusienne apporte aussi un soutien et un traitement médical dont des évacuations sanitai-

res des blessés civils, militaires et des casques bleus.

Un rôle que les Congolais ne voudraient pas voir la Mission onusienne jouer dans ce pays meurtri. C'est un complément inutile à la tâche de la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations humanitaires actives au pays. Curieusement, les Etats-Unis font l'éloge d'une mission « incapable » sur toute la ligne d'empêcher la décapitation des têtes humaines par une cohorte de chiens errants venus de Kigali. D'où l'interrogation sur la pertinence de ces patrouilles que ne s'empêcheront pas les soldats rwandais de franchir allégrement.

En rappel, à la suite d'une réunion spéciale dirigée par samedi par Félix Tshisekedi, il a été décidé d'expulser l'ambassadeur rwandais en poste à Kinshasa,



Vincent Karega. D'autres mesures supplémentaires seront prises contre son pays. Elles concerneront notamment la restriction d'accès au territoire congolais, a annoncé le ministre Patrick Muyaya, porte-parole du gouvernement.

« Quant à l'équipement dont bénéficie le M23, il est certain que le M23 bénéficie d'équipements et des moyens militaires qui sont supérieurs en sophistication et en volume à ce que certains groupes armés ont l'habitude d'employer dans l'est du Congo, c'est une évidence », disait le Général Benoit Olivier Chavanat en juin.

## Contrôle parlementaire

## Sept initiatives déposées au bureau du Sénat



Le sénateur Denis Kambayi Cimbumbu a déposé, samedi, au bureau du Sénat, situé au Palais du peuple, sept initiatives de contrôle parlementaire. Il s'agit notamment d'une interpellation adressée au ministre des Ressources hydrauliques et de l'électricité, de deux questions écrites au Vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et au ministre de la Défense nationale et des anciens combattants, ainsi que de trois questions orales avec débat adressées respectivement au ministre de l'Agriculture, au ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et travaux publics, et à celui en charge des Sports et Loisirs.

Le sénateur Denis Kambayi reproche au ministre des Ressources hydrauliques de n'avoir pas

amorcé les travaux de construction du barrage de Katende pour l'électrification du Grand Kasai. « Si on a déjà posé la question orale avec débat et que vous avez promis au niveau du Sénat de faire un travail quelconque, et que vous ne l'avez pas fait, nous allons toujours à notre niveau initier des mécaniques parlementaires. Nous n'avons pas de prisons pour mettre les membres du Gouvernement. Mais conformément à l'article 100 de la Constitution, nous ne pouvons que contrôler ce que l'exécutif fait. La structure ou l'institution qui doit faire ce travail de terrain par rapport à ce que demande le peuple s'appelle le Gouvernement. Et nous entant que parlementaires, nous ne pouvons que contrôler ce Gouvernement pour savoir si réellement il fait son travail ou pas », a déclaré ce président de l'Ong

Grand Kasai.

Les initiatives de contrôle parlementaire se multiplient à la chambre haute du Parlement bien que la session de septembre en cours soit essentiellement budgétaire. Les élus des élus veulent notamment en savoir plus sur les questions socioéconomiques pré-occupant la population mais qui restent sans réponses jusqu'à présent.

Il faut noter qu'outre ces actions de contrôle parlementaire initiées par le sénateur Denis Kambayi, plusieurs autres initiatives parlementaires ont été entreprises par des sénateurs à l'endroit de quelques membres du gouvernement central. Elles visent, entre autres, la ministre du Portefeuille au sujet de la relance de la MIBA, et le ministre d'Etat en charge de l'Entrepreneuriat, petites et moyennes entreprises concernant l'opérationnalisation du Fonds de garantie de l'entrepreneuriat au Congo, FOGEC sigle.

ACP

# DROIT DE REPONSE AUX ALLEGATIONS FALLACIEUSES PUBLIEES DANS MENAFN ET QUEEN CITY NEWS PAR PASCAL BEVERRAGI LE 21 OCTOBRE 2021 AU SUJET DU PROCES EN EXEQUATUR A DUBAI

En réaction à la fallacieuse publication de Pascal Beveraggi sur différents médias en ligne, qui clame haut et fort, comme il en a l'habitude, depuis toujours, avoir été réhabilité comme propriétaire sur les actifs de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED et ce, respectivement sur MENAFN et sur Queen City News le 21 octobre 2022 relativement à l'affaire pendante devant la cour d'Appel de Dubaï ayant, pourtant, pour unique objet l'exequatur de la décision du tribunal de commerce de Kolwezi (RAC 223/2342), il est important de garder à l'esprit que la Société Astalia dispose d'un arrêt de la Cour d'Appel de Paris devenu définitif et irrévocable et surtout consolidé par l'arrêt de la Cour de cassation de la France. Sur ces entrefaites, cet arrêt a fait l'objet d'une procédure pré rappelée d'exequatur devant le tribunal de commerce de Kolwezi, décision devenue tout aussi bien inattaquable et définitive. Cela est constaté par l'acte de non-appel N° 0255/2022 Obtenu en date du 17 septembre 2020. Voici pour l'essentiel les termes de cette décision;

## " PAR CES MOTIFS

" Ordonne le retour de tous les actifs acquis par la société OCTAVIA LIMITED dans le patrimoine de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED par voie de mutation et réattribution et ce, en quelque main qu'ils se trouvent ;

" Condamne la société OCTAVIA LIMITED au paiement des dommages intérêts pour réparation des tous préjudices confondus en termes de perte subie et manque à gagner évalués à Dollars Américain Septante Million ou son équivalence en Franc Congolais à la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED ;

En exécution de cette décision, tous les actifs connus et identifiés en RDC au nom de la société Octavia, jadis relevant du patrimoine de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED, ont fait l'objet d'une procédure de saisies-appréhension et sont retournés dans son patrimoine mais aussi des créances connues et identifiées entre les mains des tiers qui ont fait l'objet des saisies-attribution et les sommes concernées ont été virées sur les comptes bancaires de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED.

À défaut d'identifier d'autres biens tant mobiliers qu'immobiliers qui seraient vraisemblablement dissimulés par la société octavia en RDC, ASTALIA INVESTMENT LIMITED a réussi à retracer des virements

des montants colossaux que Pascal Beveraggi a du faire au nom de la société OCTAVIA et tant d'autres sur plusieurs comptes bancaires ouverts à Dubaï dont EMIRATES NBD BANK. Les noms des autres banques vous seront communiqués dans la prochaine publication.

IL s'est agi tout spécialement des virements qui ont eu pour motifs récurrents prestations des services et loyers de certains immeubles dont l'ex siège social de la société MCK TRUCKS SA, situé sur la route KINSEVERE, qui sont chiffrés en termes de centaine des millions de dollars.

Ainsi donc, poursuivant l'exécution entreprise sur base de la décision rendue sous RAC 223/RAC 2342, l'unique moyen de mettre la main sur ces sommes d'argent et d'autres retracées à Dubaï, suite à la mauvaise gestion de la société NBM Africa SA était d'obtenir l'exequatur de cette décision devant les juridictions des Emirats Arabes Unis notamment à Dubaï, ce qui fut fait et une décision d'exequatur a été prononcée et des actes d'exécution ont débuté immédiatement après en termes de saisies-attribution et immobilières. Plusieurs comptes ont été ciblés dont ceux ouverts dans des banques comme EMIRATES NBD BANK.

Face au recours que Pascal Beveraggi a initié contre la décision d'exequatur à Dubaï, la juridiction saisie a ordonné une mesure de sursis, parce que la cour de Dubaï a estimé principalement que l'exécution entamée devrait, d'abord, se poursuivre.

C'est ici l'occasion de relever que la Société ASTALIA INVESTMENT LIMITED a identifié d'autres biens immobiliers et mobiliers en Jordanie et envisage de saisir les juridictions compétentes de ce pays pour initier d'autres procédures d'exequatur afin de récupérer ces actifs enregistrés au nom de la société Octavia. Ils demeurent la propriété de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED au regard du jugement rendu par le tribunal de commerce de Kolwezi

En dehors des sommes dues à Astalia, certains indices sérieux de transferts internationaux de fonds vers d'autres destinations connues ont été explorés et, selon toute évidence, ces sommes retracées devraient être l'œuvre du détournement des cotisations des charges patronales, de la TVA et d'autres impôts dont Pascal Beveraggi serait coupable en espérant que les instances judiciaires de la RDC se saisiraient de ces faits et une instruction musclée ouverte à sa charge.

En effet, pour la petite histoire, il convient de rappeler que Pascal Beveraggi a été responsable de la société Mining Company Katanga Trucks SA en sigle MCK TRUCKS SA pendant la période allant de 2015 à 2018 avant de la liquider pour la faire remplacer par la société Necotrans Beveraggi SA (NBM SA) puis par l'actuelle Necotrans Beveraggi Mining Africa SA en sigle NB Mining Africa Sarl ;

Au cours de l'année 2017, La société NB Mining S.A. a semble réalisé des bénéfices vertigineux de l'ordre de USD 8.476.879, contre USD 8.233.819 en 2016. Le montant cumulé de ces produits exceptionnels s'est élevé à USD 16.710.698 selon le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décem-

bre 2018.

En cherchant à connaître l'origine de ces bénéfices exceptionnels, il s'avère, en réalité, que ce sont des TVA collectées sur les travaux, mais non reversées au Trésor public en vertu d'une prétendue lettre de l'Administration des impôts reconnaissant à la société une exonération des 75 % de la base imposable remplissant les conditions de l'article 15, alinéa 12, de l'Ordonnance-Loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la TVA.

A titre d'exemple, Voici un tableau chiffré récapitulatif ce qui pourrait être considéré comme la preuve de fraude fiscale des Société NB Mining Africa Sarl et NBM SA sur la période allant de l'année 2016 à 2020 et toutes ces sommes ont notamment pris la direction de ses comptes à Dubaï.

| A. IMPOTS SUR LES REMUNERATIONS ET COTISATIONS SOCIALES |                     |                     |                   |                   |                      |                     |                            |
|---|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------------------|---------------------|----------------------------|
| A.1. NB MINING  |                     |                     |                   |                   |                      |                     |                            |
| PERIO DE  | IPR/IER             | CNSS                | ONEM 0.2%         | INPP 1%           | TOTAL IMPOT          | COTISATIONS PAYEE   | SRESTE COTISATIONS A PAYER |
| 2016  | 4,010,231.08        | 2,627,392.78        | 207,425.75        | 69,141.92         | 6,914,191.53         | 3,166,335.69        | 3,747,855.84               |
| 2017  | 2,048,700.55        | 1,342,252.08        | 35,322.42         | 105,967.27        | 3,532,242.32         | 823,646.92          | 2,708,595.40               |
| 2018  | 769,335.43          | 504,047.35          | 13,264.40         | 39,793.21         | 1,326,440.40         | 245,342.03          | 1,081,098.37               |
| <b>TOTAL A1</b>   | <b>6,828,267.06</b> | <b>4,473,692.21</b> | <b>256,012.58</b> | <b>214,902.40</b> | <b>11,772,874.25</b> | <b>4,235,324.64</b> | <b>7,537,549.61</b>        |
| TVA   |                     |                     |                   |                   |                      |                     |                            |
| A.2. NB MINING AFRICA                                   |                     |                     |                   |                   |                      |                     |                            |
| PERIO DE  | IPR/IER             | CNSS                | ONEM 0.2%         | INPP 1%           | TOTAL IMPOT          | COTISATIONS PAYEE   | SRESTE COTISATIONS A PAYER |
| 2019  | 1,730,305.64        | 2,247,296.15        | 25,037.46         | 124,733.58        | 4,127,372.83         | 102,112.91          | 4,025,259.92               |
| 2020  | 1,000,866.02        | 1,232,119.76        | 13,687.26         | 68,450.28         | 2,315,123.32         | 13,815.64           | 2,301,307.68               |
| <b>TOTAL A2</b>   | <b>2,731,171.66</b> | <b>3,479,415.91</b> | <b>38,724.72</b>  | <b>193,183.86</b> | <b>6,442,496.15</b>  | <b>115,928.55</b>   | <b>6,326,567.60</b>        |
| B B1. NB MINING   |                     |                     |                   |                   |                      |                     |                            |

(Suite en page 4)

# DROIT DE REPONSE AUX ALLEGATIONS FALLACIEUSES PUBLIEES DANS MENAFN ET QUEEN CITY NEWS PAR PASCAL BEVERRAGI LE 21 OCTOBRE 2021 AU SUJET DU PROCES EN EXEQUATUR A DUBAI

(Suite de la page 3)

| PERIODE         | Ch. Aff REALISE | TVA COLLECTEE        | TVA DED              | TVA A PAYER          | TVA PAYEE           | RESTE TVA A PAYER    |
|-----------------|-----------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| 2016            |                 | 16,403,891.85        | 6,111,094.94         | 10,292,796.91        | 2,203,183.93        | 8,089,612.98         |
| 2017            |                 | 15,884,648.93        | 6,882,378.43         | 9,002,270.50         | 918,318.87          | 8,083,951.63         |
| 2018            |                 | 1,934,772.55         | 1,288,198.78         | 646,573.77           | 23,643.09           | 622,930.68           |
| <b>TOTAL B1</b> |                 | <b>34,223,313.33</b> | <b>14,281,672.15</b> | <b>19,941,641.18</b> | <b>3,145,145.89</b> | <b>16,796,495.29</b> |

**B2. NB MINING AFRICA**

| PERIO DE        | Ch. Aff REALISE | TVA COLLECTEE        | TVA DED             | TVA A PAYER         | TVA PAYEE        | RESTE TVA A PAYER   |
|-----------------|-----------------|----------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| 2019            |                 | 7,598,011.64         | 1,726,596.00        | 5,871,415.64        | 82,588.53        | 5,788,827.11        |
| 2020            |                 | 3,348,103.76         | 516,255.53          | 2,831,848.23        | 10,000.00        | 2,821,848.23        |
| <b>TOTAL B2</b> |                 | <b>10,946,115.40</b> | <b>2,242,851.53</b> | <b>8,703,263.87</b> | <b>92,588.53</b> | <b>8,610,675.34</b> |

13,864,117.2  
1

25,407,170.6  
3

A = A1+A2  
B = B1+B2

39,271,287.8  
4

C = A+B

COMMENTAIRES

A1 Sur un total de : \$11,772,874.25 Retenus sur la rémunération des travailleurs entre 2016 et 2018, NB MINING n'a seulement reversé au Trésor public que: \$4,235,324.64

Soit \$7,537,549.61 De taxes sur les rémunérations et cotisations sociales éludées et impayées. De TVA à payer entre 2019 et 2020, NB AFRICA n'a seulement reversé au Trésor public que : de la TVA éludée et impayée.

A2 Sur un total de : \$6,442,496.15 Retenus sur la rémunération des travailleurs entre 2016 et 2018, NB MINING n'a seulement reversé au Trésor public que: \$115,928.55

Soit \$6,326,567.60 de taxes sur les rémunérations et cotisations sociales éludées et impayées. de TVA à payer entre 2019 et 2020, NB AFRICA n'a seulement reversé au Trésor public que: de la TVA éludée et impayée.

B1 Sur un total de : \$19,941,641.18

Soit \$3,145,145.89

B2 Soit \$16,796,495.29

\$8,703,263.87

\$92,588.53

**\$8,610,675.34**

A1+A2+B1+B2 = **\$39,271,287.84**

En dépit de mensonges et manipulation distillés dans les différents médias en ligne, excentrés, que dit-on, périphériques, qui lui accordent encore un peu de crédit, il est à noter que Pascal ne pourra plus jamais remettre sa main sur les actifs de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED.

En perte de vitesse et se rendant compte du caractère fallacieux et bluffant de ses exposés, les médias en ligne qui ont pignon sur rue comme « Africa Intelligencia » ou « Mediapart » ont été abandonnés en préférence aux médias jordaniens en ligne comme MENAFN, qui n'est pas connu du grand public.

En définitive, en désespoir de cause, Pascal Beveraggi a décidé de changer son fusil d'épaule, d'une part, en politisant l'affaire ainsi que les publications et espérant ainsi s'attirer la sympathie de certains thuriféraires et faisant référence à la personne de Moise KATUMBI et le présentant comme candidat à la présidentielle de 2023, d'autre part, alors que dans ce litige, il s'agit de la société ASTALIA INVESTMENT LIMITED qui du reste, est loin des joutes politiques, en tant qu'opératrice économique, se contentant de

réaliser les activités relevant de son objet social tout en contribuant à la réduction du taux de chômage par l'emploi qu'elle crée et en remplissant correctement ses obligations vis-à-vis des services fiscaux et parafiscaux du pays par le paiement de différents taxes et impôts.

La société ASTALIA travaille à redorer le blason terni, jadis, par les pratiques illégales qui ont caractérisé la gestion de Pascal Beveraggi dans la société MCK TRUCKS SA qui est devenue NB MINING SA, par changement de dénomination, de son propre chef et ce, pour des besoins avérés de fraude notamment par sa liquidation et la cession de tout son actif à sa société OCTAVIA LIMITED qu'il a créée précipitamment à Dubai. Voilà la raison d'être de la demande d'exequatur à Dubai.

Vous réaliserez donc qu'une décision dont appel et sur une simple question d'exequatur n'a nullement comme finalité de revoir les décisions sur le fond du litige rendues à Paris et en RDC, lieu du conflit.

**Le 24/10/2022  
LA DIRECTION**

Partis politiques**Des jeunes intellectuels gonflent les rangs de Ensemble pour la République**

**Des jeunes intellectuels du Katanga ont déferlé vers les bureaux de Ensemble pour la République, le parti cher à l'honorable Moïse Katumbi Chapwe. Objectif, prendre leur adhésion à ce parti politique de masses qui, depuis un certain temps, enregistre toujours des nouvelles adhésions massives.**

Le vendredi 28 octobre 2022, c'était au tour des jeunes intellectuels katumbistes de faire leur entrée dans ce parti, au cours d'une cérémonie présidée par le coordinateur adjoint Papin Kyungu, représentant le numéro 1 du

parti dans le Haut-Katanga, l'honorable Abraham Kitanyika.

Selon les commentaires des observateurs, il s'agit d'une adhésion pas comme les autres ; ce n'est que dans En-

semble pour la République que l'on assiste à pareil événement, a-t-on soutenu. Sous le regard bienveillant du coordinateur adjoint chargé des relations avec les autres partis, associations et société civile, Papin Kyungu, les nouveaux adhérents ont signé leur entrée dans la grande famille katumbiste.

L'opportunité était pro-

pice pour les « aînés » de prêcher les vertus du Katumbisme et du Parti, avec accent particulier sur le projet de société défendu par le Chairman.

Avec ferveur, les jeunes intel-



lectuels ont accepté les insignes du parti cher à Moïse Katumbi mis à leur disposition. Il s'agit notamment des cartes de membres imprimées au siège même du parti

Ensemble pour la République. Parmi les nouveaux adhérents l'on note des hauts cadres et cadres, cadres VIP et cadres d'honneur.

Une satisfaction pour Trésor Banze, désormais cadre VIP et autres qui ont pour leitmotiv, le soutien à Moïse Katumbi dans sa vision de réformer la gestion de la *res publica* dans ce pays.

Ainsi les JIK, les Jeunes intellectuels katumbistes, sont venus grossir les rangs du parti Ensemble pour la République.

**Ben Kayembe**

Procès Bemba**La RVA et la RDC en appel contre l'amende de plus de 21 millions de dollars**

**La Régie des Voies Aériennes (RVA) et la République Démocratique du Congo (RDC) ont fait appel contre la décision du tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe les condamnant à payer plus de 21 millions de dollars à Jean-Pierre Bemba Gombo pour le découpage et l'immobilisation de ses avions.**

Les parties ont plaidé ce mercredi 26 octobre 2022 devant la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. « Techniquement, Mr Bemba a eu à répondre aux moyens soulevés en appel par la RVA et la RDC.

Condamnées au premier degré, ces dernières ont sollicité l'annulation de l'œuvre du premier juge. Alors, elles ont développé 5 moyens de forme et 5 ou 6 moyens de fond. Mais Mr BEMBA, ses aéronefs (7 au total) ont été immobilisés puis découpés injustement par les deux et il fallait les condamner à la réparation », a expliqué à ACTUALITÉ.CD, Maître Eddy Ilombo, Avocat de Jean-Pierre Bemba Gombo.

Devant les juges d'appel, les appelants ont soulevé l'incompétence du premier juge au motif que Jean-Pierre Bemba et la RVA sont commerçants et que l'affaire devrait plutôt être portée devant le tribunal de commerce, en lieu et place du Tribu-



nal de grande instance. Dans un autre moyen d'incompétence, il est reproché au premier juge d'avoir contrôlé un acte de Gouvernement alors que c'est le Conseil d'Etat qui devrait être saisi. En effet, d'après la RVA, les avions avaient été découpés sur instruction du Gouvernement. Les appelants ont aussi dénié la propriété de ces avions au Président du MLC en déclarant que celui-ci n'a pas apporté la preuve que ces avions lui appartenaient. Ils ont aussi produit un courrier de Thomas Luhaka datant de 2012, agissant comme mandataire de M.Bemba, qui demandait que trois des sept avions découpés soient déclassés.

De son côté, la partie Jean-

Pierre Bemba a répliqué aux moyens des appelants en déclarant que ceux-ci n'ont pas apporté la preuve de sa qualité de commerçant et que le litige ne trouve pas son origine dans l'acte de commerce pour justifier la compétence du Tribunal de commerce, ce qui rend le premier juge compétent pour connaître de l'affaire. Réagissant à un autre moyen d'incompétence, les Avocats de Jean-Pierre Bemba ont déclaré que la RVA qui reconnaît avoir découpé les avions sur instruction du Gouvernement, n'a pas produit ces actes. Ils ont aussi soutenu que leur client est propriétaire des avions découpés et que la RVA a produit plusieurs pièces qui attestent cette propriété. Toujours dans leur

argumentation, en répondant à une banque Portugaise, l'Aéronautique civile, devenue Autorité de l'aviation civile, avait reconnu que ces avions appartiennent à Jean-Pierre Bemba Gombo. Concernant la lettre de Thomas Luhaka, les avocats de M.Bemba ont déclaré que cette correspondance n'était pas accompagnée du mandat de leur client qui en 2012, était encore à la CPI et aucun document ne pouvait en sortir sans être visé par l'administration pénitentiaire de cette juridiction.

Jean-Pierre Bemba conteste aussi les montants des dommages-intérêts prononcés au premier degré et le juge inadéquat. Ils ont demandé à la Cour d'appel de majorer ces montants de la réparation qui doit compenser les préjudices subis.

Jean-Pierre Bemba Gombo avait saisi le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe en assignant la RVA et la RDC en dommages-intérêts pour ses 7 avions qui étaient restés immobilisés à l'aéroport international de Ndjili à la suite de son exil. En 2012, la RDC aurait, à travers le ministre des Transports, donné l'instruction à la RVA de découper ces avions.

**actualité.cd,**

## Forum Makutano

# Félix Tshisekedi clôture la 8ème session à Mbuji-Mayi

Arrivé à Mbuji-Mayi jeudi 27 octobre 2022, en fin d'après-midi, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a clôturé la 8ème édition du Forum économique Makutano.

Devant plusieurs opérateurs économiques locaux, nationaux et internationaux, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et les parties prenantes du secteur privé, le chef de l'Etat s'est dit honoré de clôturer ce forum consacré à la question du développement de l'intérieur de la RDC. M. Tshisekedi a fait savoir que la question du développement des territoires occupe le centre de son programme d'action. Il a exprimé sa gratitude à l'endroit des organisateurs pour le choix du thème : « Infiniment territoires », et des participants pour le partage d'expériences, lequel a sûrement édifié les uns et les autres et enrichi la recherche des solutions notamment la participation active du secteur privé aux côtés de l'Etat, pour le développement des territoires de la RDC.

Le premier citoyen de la République n'a pas manqué de saluer le choix porté sur la ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu du Kasai oriental, qui se veut l'un des symboles de la vision politique tournée vers l'essor des territoires et autres zones encore enclavées aujourd'hui et sans lesquelles toute initiative de développement sera vouée à



l'échec.

Après huit éditions riches en enseignements sur les manières adéquates pour consolider le secteur privé, Makutano doit désormais s'inscrire dans la pérennité. La pertinence des sujets abordés, la qualité des intervenants ainsi que la justesse des analyses ont retenu mon attention et conforté durablement ma conviction que notre développement socioéconomique est et reste incontestablement tributaire de la responsabilité partagée entre l'Etat et le secteur privé, a indiqué le garant de la nation.

Le chef de l'Etat a, par ailleurs, fait observer que si chacun de son côté ne peut prospérer dans la création des richesses,

l'accompagnement de l'Etat nourri par les réflexions, les suggestions et autres expériences partagées par le secteur privé. «Durant vos travaux, j'ai noté avec satisfaction que vous avez fort pertinemment questionné les initiatives en cours et formulé des propositions pour que la trajectoire des réformes soit améliorée. Je vous encourage à poursuivre inlassablement ces dialogues stratégiques avec l'ensemble des acteurs étatiques, en vous appropriant les dynamiques générées par la huitième édition du forum Makutano», a souligné Félix Tshisekedi.

Enfin Félix Tshisekedi a indiqué que les échanges sur le PDL des 145 territo-

res ont été une opportunité pour cerner tout le contours y relatif. Il a affirmé qu'à travers ce programme, la vision est de corriger les inégalités existantes entre les villes et l'arrière-pays sur l'ensemble de la RDC comme aussi les secteurs prioritaires identifiés dans ce programme qui ciblent le capital humain qui se trouve au centre de son engagement politique.

La santé, l'éducation, l'avènement d'une administration publique de proximité ainsi que le renforcement de l'autorité de l'Etat constituant, dit-il, les actions-levier indispensables à l'amélioration des conditions de vie de nos populations et à la consolidation de l'Etat de droit.

Le garant de la nation a rappelé que cette édition a eu le mérite de mettre en lumière le secteur privé congolais, de faire un diagnostic exhaustif sur ses faiblesses pour dégager les nouveaux paradigmes de sa résilience. Il a réaffirmé son engagement de promouvoir les champions congolais.

L'heure est venue de voir concrètement les champions congolais exceller dans une économie congolaise diversifiée, avec des chaînes de valeurs abouties dans les secteurs agricoles et industriels, a conclu Félix Tshisekedi.

La 8ème édition du Forum Makutano s'est tenue en première partie à Kinshasa et la seconde à Mbuji-Mayi, note-t-on.

Martin Tshimanga/Ouragan.cd

## Rentrée judiciaire

## La Cour constitutionnelle et la consolidation du constitutionnalisme



tionnelle instituée par la Loi fondamentale », a-t-il rappelé.

Dieudonné Kamuleta a rappelé la mission cruciale que veut continuer à assurer la Cour constitutionnelle dans l'édification de l'Etat de droit prôné par le Magistrat Suprême, à savoir « consacrer la suprématie de la Constitution, la protection et la promotion des droits de l'Homme ».

La Cour constitutionnelle, a-t-il fait savoir, tire sa raison d'être et sa légitimité dans l'idée de modérer l'omniprésence de l'autoritarisme du pouvoir politique. Elle est appelée à assurer la garantie des droits fondamentaux, la limitation du pouvoir d'Etat et la rationalisation des phénomènes politiques.

Auparavant, le bâtonnier national, Me Michel Shebele Makoba, a évoqué, dans son allocution, l'exception de l'inconstitutionnalité, de plus en plus fréquente au niveau de la Cour et d'autres juridictions du pays.

Le procureur général près cette Haute Cour, Mukolo Nkokesha, a, quant à lui, plaidé dans son mercuriale, pour la suppression de l'amendement apporté à l'article 149 de la constitution par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la constitution du 18 février 2006.

La Cour constitutionnelle, rappelle-t-on, règle les différends concernant les élections présidentielles ou parlementaires, les référendums ainsi que les appels concernant la constitutionnalité de lois ou de règlements. Elle a été instituée par la Constitution du 18 février 2006 et mise en service après l'éclatement de la Cour suprême de justice en 2015.

Les jugements de la Cour constitutionnelle sont sans appel et leur exécution est immédiate.

Le Président de la Cour constitutionnelle, Dieudonné Kamuleta a relevé la nécessité pour les Congolais de toutes les couches sociales de connaître cette haute cour, qui joue un grand rôle dans la stabilisation de la démocratie constitutionnelle en République Démocratique du Congo. « En raison du rôle qu'elle joue dans la stabilisation de la démocratie constitutionnelle et le renforcement de l'Etat de droit mais aussi de sa jeunesse, la Cour constitutionnelle mérite d'être mieux connue des congolais, gouvernants et gouvernés », a-t-il déclaré dans son discours à la rentrée judiciaire exercice 2022-2023.

Cette audience solennelle le samedi au Palais du peuple, en présence du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi qui tient à soutenir l'émergence d'une justice qui respecte les droits et libertés des citoyens. Dieudonné Kamuleta a axé son allocution sur « la contribution de la Cour constitutionnelle à la consolidation du constitutionnalisme en République démocratique du Congo ».

« La République Démocratique du Congo n'est pas à sa première expérience du modèle concentré de la justice constitutionnelle. Elle s'est inscrite, dès son accession à l'indépendance, dans la droite ligne de ce système, en attribuant l'exclusivité du contrôle de constitutionnalité à la Cour consti-

## Assemblée nationale

## Débat général sur le projet du budget 2023

Les discussions sur le projet de loi des finances, exercice 2023, ont débuté, vendredi 28 octobre, à l'Assemblée nationale.

Cela après que le Premier ministre, Sama Lukonde a présenté l'économie de ce projet du budget 2023, estimé à plus de 14 milliards USD, soit un taux d'accroissement de 32,7% par rapport au budget 2022.

Le chef du gouvernement a félicité le président de la République, le Gouvernement et le Parlement d'avoir doublé, en deux ans, le budget de 7 à 14 milliards.

Mais il s'est dit tout de même conscient du déficit énorme qui reste à relever notamment dans la mobilisation des recettes.

Pour Sama Lukonde, ce projet de loi des finances est élaboré suivant les instructions du président de la République.

Devant la chambre basse du Parlement, il a assuré qu'à travers ce budget, le gouvernement entend améliorer les conditions de vies de la population :

« Il était question que le budget soit significativement axé sur l'accroissement des dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux de base notamment la santé, l'éducation et le développement rural ainsi dans les secteurs des infrastructures d'intégration nationale avec comme finalité l'amélioration sensible des conditions des vies de la population ».

Il a affirmé avoir levé des options pour la réduction de train de vie des institutions et la nécessité de poursuivre les efforts d'élargissement de l'espace budgétaire.



## Réactions des députés

C'est jusqu'au-delà de 21 heures que les députés se sont succédés au perchoir de l'a chambre basse du Parlement pour apporter leur contribution et donner leurs avis sur ce budget.

Le député Alfred Maisha a salué la réduction du budget institutionnel au profit de l'armée, de l'éducation et de la santé alors que son collègue, Léon Mondole, s'est réjoui que le gouvernement ait présenté un budget à caractère social.

D'autres élus ont plaidé pour l'allocation d'un budget conséquent aux secteurs de production comme l'agriculture, pêche et élevage.

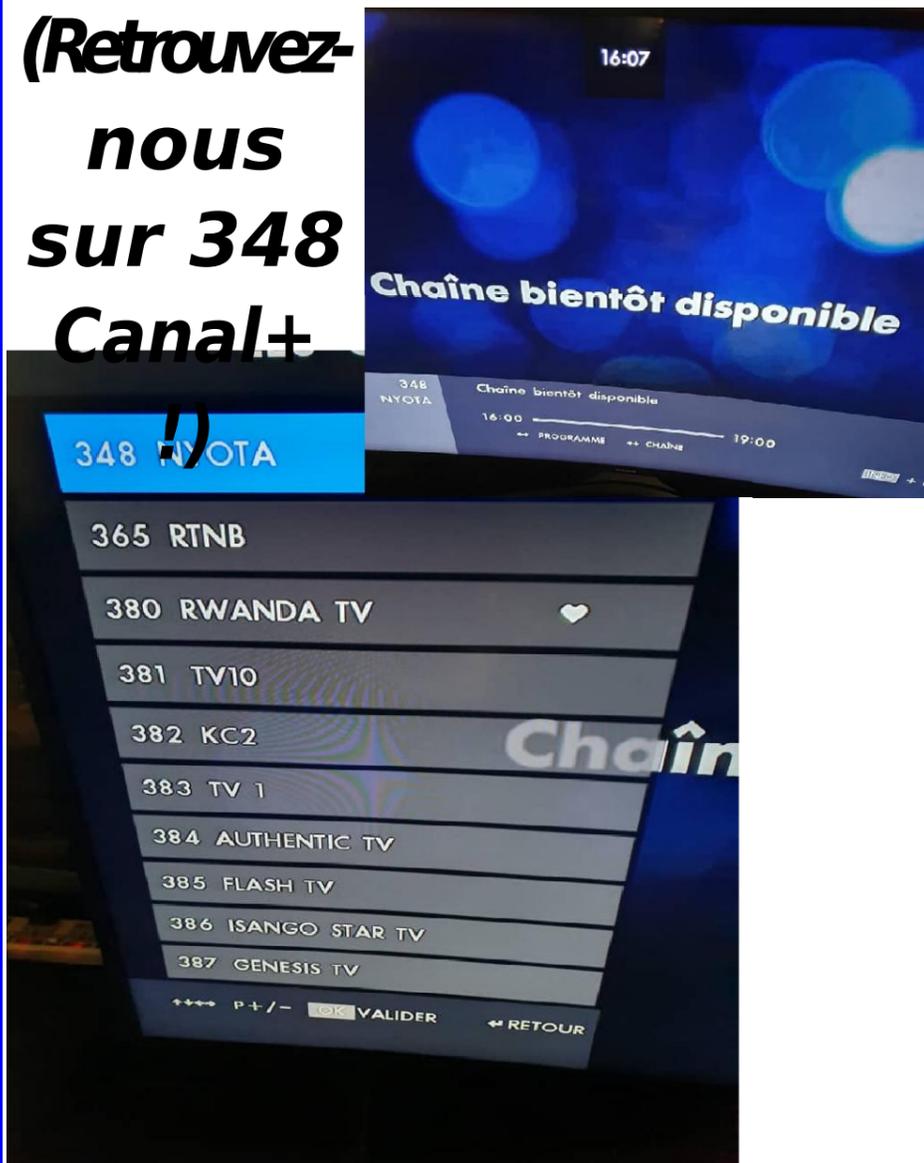
Après débat, le Premier ministre a sollicité un délai de 48 heures pour rencontrer les préoccupations de la représentation nationale.

Arrêt sur image



Nyota TV sur Canal+

(Retrouvez-nous sur 348 Canal+)



Soutien rwandais au M23

# L'ambiguïté de la position américaine révélée par une phrase suspecte

" Comme c'est souvent le cas, nous avons passé beaucoup de temps aujourd'hui à parler de solutions militaires à un problème politique ", a déclaré l'ambassadeur Robert Wood, Représentant alternatif pour les Affaires politiques spéciales dans son intervention du 26 octobre 2022 au Conseil de sécurité de l'Onu !\*



• \*Pour Washington, ce problème politique est la tenue des élections en Rdc. Dans ce communiqué, l'Administration Joe Biden rappelle ses contributions financières au processus électoral 2023...\*

## La carotte avant le bâton !

Comme d'habitude, les autorités congolaises se contentent depuis hier des propos flatteurs contenus dans le communiqué de presse publié le 27 octobre 2021 par l'ambassade des États-Unis avec comme consigne « \*Pour Distribution Immédiate\* », communiqué donnant la position de l'Administration Joe Biden après une séance de travail au Conseil de sécurité de l'Onu consacrée la veille à la situation en RDC et dans la sous-région des Grands Lacs.

Dans ce document intitulé « \*Allocution lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la région des Grands Lacs\* », l'ambassadeur Robert Wood commence par remercier l'envoyé spécial Xia et souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, du Rwanda et de la RDC présents à cette réunion.

Il relève que « \_La stratégie régionale des Nations unies pour les Grands Lacs est un moyen important d'instaurer la paix dans la région\_ ».

Appréciant « \_également le fait que l'envoyé spécial utilise ses bons offices pour susciter un soutien international au processus de Nairobi\_ », Robert Wood note, toutefois, qu'« \_En dépit de ces initiatives, la situation humanitaire et sécuritaire dans la ré-

gion des Grands Lacs reste profondément préoccupante\_ », allusion faite aux attaques perpétrées par les groupes armés Daech-RDC, CODECO et M23 qu'il accuse formellement d'avoir « \_tué plus de deux mille civils cette année\_ ».

Il souligne que « \_Ces violences sont inacceptables, et les États-Unis exigent des groupes armés qu'ils mettent fin à leurs attaques contre les populations les plus vulnérables de la RDC\_ ».

Mieux, son pays appelle aussi « \_les acteurs étatiques à cesser de soutenir ces groupes, notamment l'aide apportée par les Forces de défense rwandaises au M23\_ ».

Dans les lignes suivantes, l'administration Joe Biden renouvelle son soutien à la Monusco dont le rôle, rappelle-t-elle, reste \*essentiel\* pour le retour à la paix à l'Est de la RDC.

Après les condoléances présentées à la famille du casque bleu pakistanais, Roger Wood se désole de constater que « \_La rhétorique anti-MONUSCO augmente le risque déjà important pour les Casques bleus\_ ».

Préoccupés par les appels à son retrait immédiat, les États-Unis exhortent « \_la RDC à travailler avec la MONUSCO en vue d'un retrait progressif, responsable et conditionnel, guidé par les critères du plan de transition conjoint\_ ». Ils sont d'avis que « \_Personne ne plaide en faveur d'une présence permanente de la MONUSCO en RDC\_ », mais cette présence, poursuivent-ils, « \_sert un ob-

jectif important qui rejoint les intérêts de la région des Grands Lacs dans son ensemble : protéger les civils, perturber les réseaux illicites et contribuer à stabiliser les institutions de gouvernance et de sécurité ».

Autre sujet abordé dans cette allocution : le \*déploiement de la Force régionale\*.

Pour l'administration Joe Biden, « \_Les États régionaux, de manière bilatérale et par le biais de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), ont également déployé des soldats pour faire face à l'insécurité croissante dans l'est de la RDC\_ ».

Aussi, demandent-ils « \_aux dirigeants régionaux de veiller à ce que les forces bilatérales et multilatérales respectent les droits humains, donnent la priorité à la sécurité des civils et s'abstiennent de toute activité illicite, telle que l'extraction de ressources naturelles\_ ».

Les Américains sont donc pour une \*coordination\* entre les Fardc, la Monusco, les organismes du système des Nations Unies et les ONG pour compléter ce travail important.

## Certains proches de Félix Tshisekedi se félicitent des injonctions de Joe Biden a leur propre pays !

De cette belle construction phraséologique, on relève d'emblée un \*non-dit\* et un \*mal-dit\*.

Le non-dit, c'est l'élimination de la Force régionale de la coordination Fardc-Onu-ONG. Pourtant, les paragraphes précédents évoquent effectivement son déploiement.

Le mal-dit, c'est le dépit exprimé par l'ambassadeur Roger Wood. Certainement, après avoir passé des heures à débattre de la question sécuritaire dans les Grands-Lacs avec en toile de fond l'agression rwandaise via le M23, il déclare : « \_Comme c'est souvent le cas, nous avons passé beaucoup de temps aujourd'hui à parler de solutions militaires à un problème politique\_ ».

De quel problème politique, s'agit-il ? Réponse de l'homme d'État américain : « \_il va de soi que l'instauration de la paix dans les Grands Lacs ne passera pas par la force. La paix dépend d'un processus politique, d'une volonté politique et de solutions

politiques\_ ».

De quelles volonté et solutions politiques est-il question ? Il répond : « \_A cette fin, les États-Unis ont annoncé en septembre un financement supplémentaire de 13 millions de dollars pour soutenir un processus électoral transparent en RDC. Ce financement s'ajoute aux 10,75 millions de dollars que nous avons déjà alloués à cette initiative. Nous sommes impatients de voir se dérouler un processus électoral inclusif, qui se conclura par des élections libres et équitables\_ ».

Et voilà finalement le \*lièvre levé\*. Une façon ambiguë de dire aux Congolais : \*la balle est dans le camp de la RDC\* !

Après tout, s'il est question d'élections \*imminentes\* dans la sous-région, ce n'est ni en Ouganda, ni au Rwanda, encore moins au Burundi. \*C'est en RDC\*.

Pourquoi alors la RDC ? Réponse : « \_Renforcer les institutions démocratiques, rendre justice aux victimes, obliger les acteurs malveillants à rendre des comptes, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriales des États et accorder la priorité aux civils sont autant d'éléments qui contribueront à instaurer la paix dans les Grands Lacs\_ ». Une façon sans ambiguïté de dire aux Congolais qu'on est loin des \*standards américains\*.

D'ailleurs, avec sa conclusion selon laquelle « \_Les populations de la région ne méritent rien de moins\_ », le diplomate américain sait qu'il ne s'adresse pas à Yoweri Museveni et à Paul Kagame, moins encore à Evariste Ndayishimiye. Il s'adresse précisément à \*Félix Tshisekedi\* via le peuple congolais.

Et que font les proches du Chef de l'Etat congolais ? Ils \*applaudissent\* l'Administration Joe Biden de s'être exprimé clairement sur le soutien du Rwanda au M23, oubliant qu'en réalité, c'est un coup dirigé sur Kinshasa. Car réduire la question hautement sécuritaire pour la RDC à un problème politique n'est rien d'autre que préconiser le schéma des \*négociations\*.

Incrovable...

**Omer Nsongo die Lema**

Accusant l'Europe**Moscou suspend l'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes**

La Russie a suspendu samedi l'accord sur les exportations de céréales des ports ukrainiens après une attaque de drones ayant visé ses navires en Crimée annexée, que Moscou impute à Kiev et à la Grande-Bretagne. L'ONU appelle au respect de l'accord vital pour l'approvisionnement alimentaire mondial.

Moscou justifie cette suspension par une attaque de drones massive qui a visé samedi matin la flotte russe de la mer Noire stationnée dans la baie de Sébastopol, en Crimée annexée.

«Compte tenu de l'acte terroriste réalisé par le régime de Kiev avec la participation d'experts britanniques contre des navires de la flotte de la mer Noire et des navires civils impliqués dans la sécurité des couloirs céréaliers, la Russie suspend sa participation à la mise en oeuvre de l'accord sur les exportations des produits agricoles des ports ukrainiens», a annoncé le ministère russe de la Défense sur Telegram.

Face à ces accusations, la Défense britannique a réagi en dénonçant de «fausses informations» destinées à «détourner l'attention», tandis qu'un responsable ukrainien a suggéré qu'une «manipulation négligente d'explosifs» par les forces russes était à l'origine de l'incident.

L'Ukraine a dénoncé un «faux prétexte» et appelé à faire pression pour que la Russie «s'engage à nouveau à respecter ses obligations» pour cet accord conclu en juillet sous égide de l'ONU et de la Turquie, le seul entre Moscou et Kiev depuis le début du conflit.

L'accord céréaliier avait permis l'exportation de plusieurs millions de tonnes de céréales coincées dans les ports ukrainiens depuis le début du conflit en février. Ce blocage avait provoqué une flambée des prix alimentaires, faisant craindre des



famines.

**Histoire inventée**

Selon les autorités russes, l'attaque a eu lieu au petit matin samedi avec «neuf véhicules aériens sans pilote et sept drones maritimes autonomes», provoquant des «dégâts mineurs» sur un navire dragueur de mines et sur le barrage de confinement de la baie de Sébastopol.

«La préparation de cet acte terroriste et la formation du personnel militaire du 73e centre ukrainien des opérations maritimes spéciales ont été menées par des spécialistes britanniques basés à Otchakov, dans la région de Mykolaïv en Ukraine», a indiqué le ministère russe de la Défense sur Telegram.

Moscou a aussi accusé Londres d'être impliqué dans les explosions ayant endommagé en septembre les gazoducs russes Nord Stream 1 et 2 en mer Baltique et promis de soumettre la question au Conseil de sécurité de l'ONU.

**L'ONU appelle au respect des accords**

L'ONU, garant de l'accord, appelle à le préserver, soulignant qu'il avait un «impact positif» pour l'accès à l'alimentation de millions de personnes à travers le monde.

Les Nations unies ont appelé samedi à tout faire pour préserver l'accord sur les exportations de céréales ukrainiennes, après l'annonce par la Russie qu'elle suspendait sa participation en raison de l'attaque de drones ayant visé ses navires en Crimée.

«Il est vital que toutes les parties s'abstiennent de toute action qui mettrait en péril l'accord céréaliier de la mer Noire», a déclaré dans un communiqué le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric, soulignant que cet accord avait un «impact positif» pour l'accès à l'alimentation de millions de personnes à travers le monde.

**Aggraver les problèmes**

Peu avant l'annonce de la suspension de l'accord céréaliier, le ministre russe de l'Agriculture avait une nouvelle fois critiqué le texte à la télévision, accusant les pays de l'UE de s'accaparer les exportations ukrainiennes devant revenir aux pays pauvres. Ces allégations avaient précédemment été démenties par le centre de coordination situé en Turquie.

«L'accord sur les céréales, malheureusement, non seulement n'a pas permis de résoudre les problèmes des pays dans le besoin, mais les a même aggravés dans un certain sens», a déclaré Dmitri Patrouchev, promettant de leur livrer gratuitement jusqu'à 500.000 tonnes de céréales russes.

Somalie**Un double attentat à Mogadiscio fait une centaine de victimes**

En Somalie, une nouvelle attaque meurtrière a frappé Mogadiscio samedi 28 octobre. Selon un dernier bilan officiel donné par le président Hassan Cheikh Mohamoud, au moins 100 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées dans un double attentat à la voiture piégée sur une avenue très fréquentée de la capitale. 300 autres ont été également blessés dans l'attaque attribuée, une fois de plus, au groupe jihadiste des shebabs.

C'est le mode opératoire habituel des shebabs : d'abord une voiture chargée d'explosifs qui ouvre la voie et fait les premiers dégâts, puis une deuxième qui explose au même endroit quelques minutes plus tard. C'est ce qu'ont raconté une fois de plus les témoins du double attentat de ce samedi, qui s'est produit à l'entrée et le long d'un mur longeant le ministère de l'Éducation, dans la zone appelée « K5 » à Mogadiscio, ou le carrefour « Zobé ».

« Des terroristes impitoyables ont tué des mères. Certaines d'entre elles sont mortes avec leurs enfants piégés sur le dos », a indiqué auparavant Sadik Dudishe, porte-

parole de la police somalienne lors d'un point de presse, ajoutant que les assaillants avaient ciblé « des étudiants et d'autres civils ».

Un des véhicules rempli d'explosifs est parvenu à pénétrer dans l'enceinte du ministère, déclenchant des tirs, a indiqué un autre policier Ibrahim Mohamed. « Quelques minutes plus tard, une autre explosion s'est produite dans la même zone », a-t-il ajouté.

Selon un témoin, Abdurahman Ise, il y avait beaucoup de monde sur la route longeant le ministère au moment de la première explosion.

C'est là qu'en octobre 2017, les shebabs avaient commis l'attentat le plus meurtrier jamais commis en Afrique, en tuant avec un camion piégé plus de 500 civils. Une plaque commémorative avait été placée à cet endroit, pour saluer la mémoire des victimes de cet attentat qui a durablement traumatisé la Somalie.

Cette attaque survient après plusieurs mois de « guerre totale » décrétée par le nouveau président Hassan Cheikh Mohamoud contre le groupe jihadiste. Une « guerre totale » militaire, mais aussi économique, locale et spirituelle, le nouveau gouvernement s'efforçant de couper les shebabs de leurs ressources financières, mais aussi de leurs affiliations claniques dans les campagnes, et de leurs arguments religieux, en obtenant, par exemple aujourd'hui même, lors d'une conférence, le soutien public de personnalités islamiques respectées.

Soudan**Les islamistes manifestent à Khartoum contre la médiation de l'ONU**

Au Soudan, plusieurs milliers de manifestants islamistes, hostiles à l'ONU et à toute médiation internationale dans la crise politique que connaît le pays, ont défilé dans les rues de la capitale Khartoum, ce samedi 29 octobre. Ce rassemblement, qui s'en est pris plus particulièrement à l'émissaire des Nations unies Volker Perthes, s'est tenu à l'appel de partis religieux et a repris des slogans de la dictature de l'ancien président Omar el-Béchir qui, depuis le coup d'État du 25 octobre 2021, est revenu en grâce, deux ans et demi après avoir été chassé du pouvoir.

Les orateurs se sont succédé samedi tout l'après-midi devant le siège de l'ONU à Khartoum. Dans les haut-parleurs, ils ont ravivé de vieux slogans, dénonçant les « ingérences étrangères » et exigeant un « pouvoir islamique ». Et sur les pancartes figurait une cible, dont l'effigie a même été brûlée : Volker Perthes, l'envoyé spécial de l'ONU au Soudan, qui depuis des mois s'efforce de trouver, avec les acteurs politiques et militaires, une sortie de crise négociée à la situation bloquée que connaît le pays.

Cette manifestation s'est déroulée sous le regard bienveillant des forces de sécurité. Aucune en-

trave, aucune grenade lacrymogène, aucune charge violente, contrairement aux autres fois, lorsque c'est l'opposition révolutionnaire qui manifeste.

Le contexte doit être pris en compte : depuis quelque temps, circule avec insistance la rumeur d'un accord imminent, grâce aux efforts de Volker Perthes, entre les Forces de la liberté et du changement, la coalition de l'opposition civile, et les militaires, sur la base d'une charte de transition proposée par l'Association du barreau soudanais.

Or les islamistes, ainsi que les cadres du parti d'Omar el-Béchir, font non seulement partie de ceux qui ont salué le coup d'État du général al-Burhan, tout en réintégrant l'appareil d'État, mais aussi qui dénie à l'opposition le droit de diriger le pays.



Stade des Martyrs

# Huit morts lors du concert de Fally Ipupa



cupées. Il y avait des spectateurs jusque dans les couloirs au point que nous étions coincés comme des sardines dans une boîte de conserve », a déclaré un mélomane à la sortie du concert.

La police avait mis en place trois cordons pour sécuriser la pelouse, la tribune VIP et le podium sur lequel le célèbre musicien congolais se produisait. Mais, sous la pression de la foule, des policiers n'ont pu tenir longtemps, ont constaté les reporters de l'ACP.

**Sept mélomanes et un policier sont morts samedi dans une bousculade lors du concert de la star congolaise Fally Ipupa dans le plus grand stade de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, rempli comme un œuf, a appris l'ACP de source policière.**

« Il y a eu huit morts parmi lesquels un policier dans le concert du chanteur Fally Ipupa au stade des Martyrs », a déclaré le général Sylvano Kasongo, chef de la police de Kinshasa.

« C'est une bousculade qui est à la base de ces décès. Les mélomanes étaient étouffés », a précisé un officier de la police présent au stade des Martyrs qui dispose de 80.000 places pour les spectateurs.

A deux reprises, deux ambulances ont transporté des personnes apparemment évanouies, ayant perdu connaissance, a constaté une équipe des journalistes de l'ACP.

« Toutes les places assises étaient oc-

liers n'ont pu tenir longtemps, ont constaté les reporters de l'ACP. Comme tous les chanteurs congolais, Fally Ipupa est arrivé au lieu du concert plusieurs heures après l'heure prévue, alors que le stage était rempli avant 16h00, l'heure prévue pour le début du spectacle. En RDC le stade des Martyrs est considéré l'unité de mesure de la popularité des musiciens, des pasteurs et des politiciens.

Avant Fally Ipupa, le célèbre groupe musical Wenge musica avait drainé beaucoup de spectateurs au stade des Martyrs.

Pays de la musique, la RDC est considérée comme la capitale de la musique africaine. De nombreuses célébrités du continent ont évolué en RDC au sein des groupes musicaux congolais. La musique congolaise a fait et continue à faire danser les Africains du continent et des diasporas.

ACP

## YMCA

# Kadima lève le voile sur le concert fantôme de Celeo

Le bourgmestre de Kalamu, Jean-Claude Kadima a annulé le vent. Cela n'est pas un secret pour personne, Celeo Scram n'avait ni réservé, ni payé le stadium municipal Youth Men Christian Association, YMCA.



Son staff n'a même pas mis les pieds à la maison communale de Kalamu pour des démarches administratives, ni approcher le bureau de l'YMCA pour louer l'espace. Les chroniqueurs culturels avaient déjà alerté l'opinion sur ce dysfonctionnement dans l'organisation du concert historique du talentueux Celeo Scram. L'autorité municipale justifie sa décision par le maintien de l'ordre public afin de limiter les risques de troubles. Mais aussi il a évoqué une réalité administrative. La commune de Kalamu n'était pas au courant de ce concert. Le bourgmestre et le gestionnaire de l'YMCA ont appris ce concert comme tout le monde sur les affiches placardées sur la voie public et les médias.

Et de fil en aiguille, les autorités urbaines n'étaient pas au courant de cette démarche de Celeo Mr Poutine. Jean-Claude Kadima a demandé à Celeo de renvoyer à une date ultérieure son concert pour des raisons administratives.

L'artiste Celeo Scram déterminé comme jamais, s'est permis même d'assurer des répétitions pour alimenter les chaînes des youtubeurs pour un concert non réservé, ni payé à l'YMCA. Il a sans nul doute vendu à ses mélomanes une illusion. « Celeo jouera ce samedi à condition qu'il respecte la procédure administrative. Que sa troupe comprenne

qu'un bourgmestre n'a pas la compétence d'autoriser cette prestation. C'est la ville qui autorise les concerts. Jusqu'à preuve du contraire, la commune n'était pas informée.... », a recadré JC Kadima en rapport avec la démarche de l'artiste. Le staff de Celeo a placé la charrue avant le bœuf. Il s'est focalisé sur une vague de communication sur la voie publique et les médias sans savoir l'autorisation préalable des autorités urbaines, moins encore payé la location.

A ce jour, il ressort de cette histoire une dose d'amateurisme extrême. Seul l'artiste maîtrise les contours de cette histoire inédite. Sur le plan de stratégie, Mr Poutine a tiré son épingle du jeu du fait d'entrer en confrontation directe avec Fally Ipupa, le King de la Rumba congolaise pour le moment. Tous ces fans, en ce moment, commencent à déchanter de voir le concert de leur star Celeo plonger dans l'incertitude.

Talentueux, ce Celeo s'est permis même d'avoir un accueil chaleureux à son arrivée à l'aéroport de N'Djili. En ce moment, il continue à scruter le ciel pour un éventuel concert de leur artiste. Ce derby créé par Celeo autour de la date du 29 octobre a motivé les warriors à se mobiliser davantage pour le concert de leur idole, Fally Ipupa.

Saint Hervé M'Buy/ouragan.cd

Kinshasa

# Deux artistes congolais sélectionnés pour participer au " Montreux Comedy Festival "

**Cécille Djunga et Jean Claude Muaka, deux humoristes de la République démocratique du Congo (RDC) ont été sélectionnés, vendredi 28 octobre, pour participer au « Montreux Comedy Festival » en**



**décembre prochain en Suisse. Ces jeunes artistes ont été retenus parmi huit artistes africains, après un concours organisé vendredi à l'Institut français de Kinshasa, lors du concours "Mon premier Montreux".**

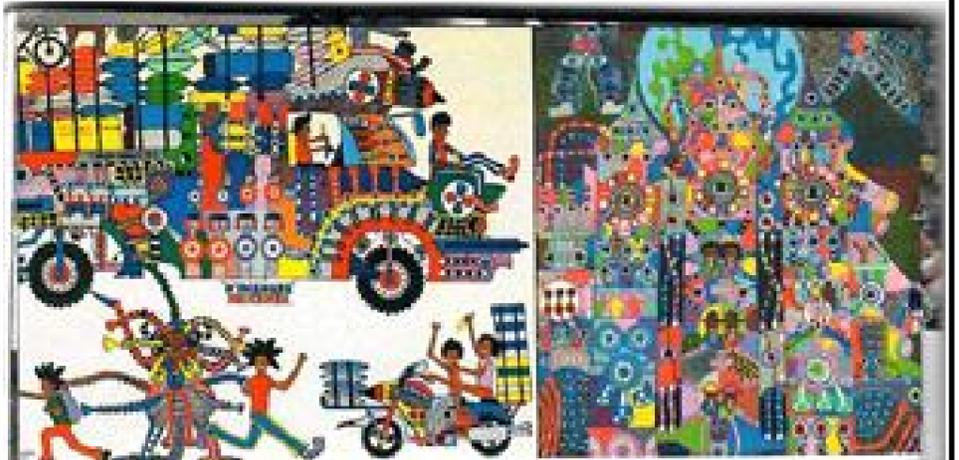
Ce challenge est une initiative de Grégoire Furer qui consiste à découvrir des pépites de l'humour en Afrique, afin de les lancer sur les scènes internationales.

"On cherche des artistes africains, qui ont une particularité africaine très fortes, mais qui ont aussi quelque chose d'universelle. Le casting a déjà démarré puisqu'on en est à la final aujourd'hui, on a fait un appel à talent on a reçu des milliers de demande. On a auditionné 400

ans jeunes dans 9 pays africains francophone, puis on a sélectionné 20 pour les amener à Abidjan. Et ces 20 artistes on était mis sur un site un internet pour demander au public de voter et nous avons sélectionnés les 8 artistes qui avait le plus de vote et aujourd'hui c'est la finale avec ces 8 candidats qui vont candidater pour une place à Montreux en Décembre prochain", a expliqué Grégoire Furer, lors de la conférence de presse organisée quelques heures avant la finale de ce concours.

D'après Grégoire Furer, ces humoristes peuvent espérer désormais se produire dans les festivals à Montreux, Cannes, Lille, Montréal et d'autres encore en Belgique.

## Vernissage



### INGENIEUR VANCY EXPOSITION

Du 27 octobre au 26 novembre

Vernissage // Jeudi 27 octobre // 18h30 // Médiathèque  
Entrée gratuite

Ingénieur Vancy est né en 1990 à Kinshasa. Jeune prodige de la mécanique automobile - il invente une petite voiture électrique à l'âge de seize ans - il obtient un diplôme en mécanique générale... puis se tourne vers les disciplines artistiques, en autodidacte, pratiquant à la fois le dessin, la peinture et la sculpture de totems.

Sans surprise, ses deux inclinations, mécanique et artistique, se retrouvent dans son travail. Ses œuvres renvoient à des plans de construction de fusées, de motos, de tanks ou encore d'automobiles, dont le créateur serait à la fois ingénieur, magicien... et un joyeux rêveur. Une chose est sûre : il saura vous emporter dans son univers onirique et mécanique.

Nous vous attendons nombreux!

BASILE MANGÉBA

36 // Programme // Septembre - Octobre 2022

www.institutfrancais-kinshasa.org

## Vodacom L1, 5me journée: : TPM-LUSHI SPORT : 4-0 BOSSU et les Corbeaux dynamitent les Kamikazes



**Adam BOSSU en confiance, Jephthé KITAMBALA sur le bon chemin et Ernest LUZOLO en roue libre : voici les grandes lignes de cette victoire méritée des Corbeaux sur des Kamikazes perdus. Trois buteurs pour quatre buts à quatre jours d'une rencontre capitale (le barrage aller de la Coupe de la Confédération), ce fut une belle répétition générale.**

**Hier dimanche 30 octobre, rendez-vous à 16h00 à Kamalondo pour la séance de dégrasage avant la mise au vert à Futuka aux alentours de 18h00.**

### Les buts :

- 11<sup>e</sup> Adam BOSSU réceptionne le centre de Djos ISSAMA lui-même trouvé par Johnson ATIBU, fixe le gardien MUJINGA et fait bouger les filets... 1-0  
- 39<sup>e</sup> Centre de BOSSU pour ISSAMA qui remet à KITAMBALA lequel pivote et frappe en direction de but... Le gardien MUJINGA

est trompé par le dos d'un de ses défenseurs... 2-0

- 43<sup>e</sup> 3-0 LUZOLO alourdit la marque. Sur un long ballon de Kevin, Ernest réceptionne et lobe le gardien... Très beau but !!!

- 68<sup>e</sup> 4-0 pour les Corbeaux... BOSSU lancé par MUKOKO. L'attaquant frappe et bat le gardien... Bravo Adam!

### Retour sur les temps forts :

o - 4<sup>e</sup> ISSAMA pas assez rapide pour reprendre le centre de MONDEKO. 0-0

o - 6<sup>e</sup> MUKOKO manque sa passe vers ZEMANGA et commet une faute sur NAWAJ. Les deux joueurs doivent recevoir les premiers soins...

o - 10<sup>e</sup> Frappe à 30m de ATIBU qui a failli se transformer en caviar pour KITAMBALA seul mais trop court sur ce ballon. 0-0

o - 20<sup>e</sup> Quelle occasion du TPM !!! LIKONZA enroule

à l'entrée de la surface... MUJINGA se déploie et met en corner du bout des doigts... Toujours 1-0

o - 31<sup>e</sup> Grosse occasion des visiteurs. TSHAL MUSANS au second poteau voit sa déviation passer juste à côté du montant droit de SIADI

o - 36<sup>e</sup> Belle combinaison à droite, LIKONZA-LUZOLO-BOSSU... Ce dernier glisse pour le premier qui lobe le gardien, trouve la barre et met la tête... But annulé pour... hors-jeu (bizarre !)

o - 45<sup>e</sup>+1 Ohhh la barre transversale!!! ZEMANGA, à la Lionel MESSI, s'en va seul et se faufile entre les défenseurs et tire de la pointe du gauche. La barre renvoie...

o - 47<sup>e</sup> Corner de ZEMANGA joué avec KITAMBALA. ZEMANGA glisse à MUKOKO qui frappe... C'est contré par... l'arbitre. Toujours 3-0

o - 61<sup>e</sup> Un ballon de 4-0 renvoyé par le montant de MUJINGA... Sur le coup franc de ISSAMA, BOSSU est à la chute du ballon pour un plat du pied... Le gardien de Lubumbashi était battu...

o - 71<sup>e</sup> Lubumbashi n'abdique pas à l'exemple de cette incursion de TSHAL dans la surface de SIADI

o - 90<sup>e</sup>+1 Coup franc du TPM. KALABA glisse à ATTE qui lâche une lourde frappe... C'est juste à côté...

**L'équipe :** SIADI - ATIBU, MONDEKO (79<sup>e</sup> NTAMBWE), MWAPE ISSAMA - MUKOKO (79<sup>e</sup> ATTE), LIKONZA, ZEMANGA (69<sup>e</sup> KALABA), LUZOLO KITAMBALA (69<sup>e</sup> BEYA), BOSSU (85<sup>e</sup> MAYOMBO)

**Jaune :** 76<sup>e</sup> Djos ISSAMA

## IXes jeux de la Francophonie

### La RDC dans le même groupe avec le Canada, le Congo et Madagascar

Les pays qualifiés pour les 9<sup>e</sup> jeux de la francophonie connaissent leurs adversaires à l'issue du tirage au sort de basket-ball et football, qui s'est déroulé le samedi 29 octobre à Kinshasa. Ainsi, la RDC va affronter le Canada, le Congo et Madagascar dans la discipline Football. Seuls les athlètes de moins de vingt ans vont participer.

Cette cérémonie a été supervisée par des délégués techniques de la FIFA, Sory Diabaté et de la FIBA, Kosta Illiev.

### En football

#### Groupe A:

1. RDC,
2. Canada
3. République du Congo
4. Madagascar

#### Groupe B :

1. France,
2. Niger
3. Tunisie
4. Burkina Faso

#### Groupe C:

1. Sénégal,
2. Bénin
3. Mauritanie
4. Cameroun

#### Groupe D:

1. Maroc,
2. Côte-d'Ivoire
3. Liban



Cérémonie de tirage au sort samedi 29 octobre 2022 à Kinshasa pour les IXes jeux de la Francophonie.  
Radio Okapi/Ph. Vanessa Nkongolo

4. Guinée

### En basket Version féminine

**Groupe A:** RDC, Liban, Guinée, République du Congo  
**Groupe B:** France, Côte d'Ivoire, Maroc, Madagascar

**Groupe C:** Canada-Québec, Sénégal, Bénin, Haïti

**Groupe D:** fédération Wallonie Bruxelles, Cameroun, Tunisie, Tchad.

Les IXes jeux de la francophonie se tiendront du 28 juillet au 6 août 2023 à Kinshasa.

## CAN Maroc 2023

### Léopards U23 se qualifient face à l'Algérie

**Battus 3 - 1 à Sétif en Algérie, les Léopards U23 se sont qualifiés grâce au score du match aller disputé il ya une semaine à Kinshasa. Au stade des Martyrs le onze congolais avait battu les Fennecs d'Algérie sur le score de 4 buts à 1. Sur leur territoire, les Algériens se sont montrés plus compétitifs obligeant les Léopards à concéder un deuxième but sur pénalty.**



On le sait, les joueurs congolais étaient arrivés au matin de dimanche en Algérie, soit quelques heures seulement avant le début de la rencontre. Ce qui justifie l'accent de fatigue observé dans le chef des joueurs, a justifié le staff technique. Selon la source, l'avion qui a transporté la délégation de la RDC qui a quitté Kinshasa, samedi, a transité par la ville de Constantine où il a atterri avant de rallier Sétif, par route. Qu'à cela ne tienne, les Espoirs de la RDC se sont qualifiés pour la phase finale prévue au Maroc.

Pour rappel, cette rencontre initialement prévue samedi a été reportée à dimanche, à la suite des pépins techniques qu'avait connus l'avion abord duquel, le onze national avait pris place. En urgence, la FECOFA avait saisi la Confédération africaine de football (CAF) qui a compris la situation et a accordé ce report avec diligence.

## Renaissance : Pascal Mukuna auto-exclu



**Son rêve est peut-être brisé. Lui qui pensait diriger les Oranges le plus longtemps possible se voit stopper dans son élan de présidence à vie. Pascal Mukuna, le président du conseil d'administration du FC Renaissance du Congo, est réputé depuis vendredi auto-exclu du club auprès des supporters. Dans une déclaration lue devant la presse, les présidents sectionnaires, les membres du Comité national des supporters (CNS), organe fondateur du football club Renaissance du Congo, ont dit avoir usé du pouvoir leur conféré par les statuts du club pour réagir à la sortie médiatique de celui qu'ils qualifient de «récidiviste».**

Nous, présidents sectionnaires, membres du comité national des supporters (CNS), organe fondateur du football club Renaissance du Congo (Cfr. Article 6 de nos statuts notariés qui régissent le club), constatons avec regret de la sortie médiatique de l'évêque Pascal Mukuna (président du conseil d'administration du club) au cours d'une conférence de presse tenue le 25/10/2022 sur l'avenue Mavungu n°2 dans la commune de Bandalungwa, siège de l'ACK, au cours de laquelle il a tenu des propos discriminatoires à l'endroit de notre chère équipe, en foulant aux pieds les statuts et règlement intérieur plus précisément dans son ar-

ticle 17 alinéa 1er. Nous saisissons ses propos évoqués au cours de sa conférence de presse et prenons acte de la création de sa propre équipe, qui sera affiliée à la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) du Congo Brazzaville, ont-ils introduit.

En conséquence, ces structures ont interdit à Pascal Mukuna de porter les marques distinctives du FC Renaissance. «... il est de notre devoir d'informer l'opinion sportive et toutes les instances sportives de notre pays son interdiction du port des tous nos insignes distinctifs (couleurs, logos). Son affiliation à la Fédération congolaise de football de la République du Congo serait une injure grossière à l'endroit des dirigeants de notre football (FECOFA) organe faitier du football dans notre pays», se sont-ils indignés.

Pour les auteurs de cette déclaration, les allégations citées ci-haut constituent l'auto-exclusion de Pascal Mukuna du club. Ainsi, ont-ils déclaré «solennellement, sa radiation du football club Renaissance du Congo ASBL». En conclusion, ils ont invité les supporters oranges à «se mobiliser comme un seul homme pour assurer un avenir radieux à notre équipe».

Charles masudi/  
ouragan.cd

Pour bien faire...

# L'ambassadeur des USA out !

**Au cours du Conseil supérieur de la défense tenu le samedi 29 octobre à Kinshasa, le gouvernement congolais a lancé un ultimatum à l'ambassadeur du Rwanda. Vincent Karega devait quitter le sol congolais dans les 24 heures suivant l'annonce de la décision par le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya. Kinshasa reproche à Kigali d'appuyer les pseudo-rebelles du M23 en hommes, en matériels et en armes, comme en attestent les informations recueillies des drones.**

Fort de ce soutien, on le sait, les pseudo-rebelles ont conquis des localités supplémentaires jusqu'à déboucher sur la Nationale numéro 2. Pas la peine de revenir sur le bilan macabre de cette aventure qui arrache la vie à des millions de Congolais depuis environ 20 ans déjà. Une chose reste indéniable cependant, les « M23 » ne sauraient s'ériger en force redoutable s'ils ne bénéficiaient point de sources de ravitaillement autrement plus solides.

D'où la colère de Kinshasa vis-à-vis de Kigali, la pièce centrale de cette agression, comme en assument maints rapports circonstanciés rédigés par des ONG des droits humains, et surtout des experts des Nations-Unies. Maintes consciences se sont interrogées sur l'épaisse voile déployée sur ces rapports alors que des têtes continuent à être fauchées dans la partie Orientale de la RDC ?

Initialement la réponse à cette interrogation devrait servir de fil conducteur à la réaction de Kinshasa dans la gestion de ce drame imposé. En effet, ni le Rwanda, encore moins les « M23 » ne sauraient prendre en charge le seul coût financier qu'impose cette guerre qui s'étire. Derrière ces deux écrans niche une puissance internationale, guidée par l'exploitation maffieuse des minerais de l'Est de la RDC. Il s'agit des Etats-Unis.

Ne parvenant plus à se vautrer, Washington ne cache plus sa place d'artisan principal du drame que vivent les

Congolais. Comme l'a si bien explicité sa représentante adjointe au Conseil de sécurité de l'ONU, regrettant de passer trop de temps à discuter sur des *moyens militaires pour une question d'ordre politique*. En clair, déterminés à poursuivre l'exploitation maffieuse des minerais de cette région, les Etats-Unis entendent maintenir astucieusement le Kivu sous administration rwandaise. D'où la hargne à pousser à des négociations avec les laquais rwandais dissimulés au sein du « M23 ».

Au regard de la réalité en face, il serait de bon ton que Kinshasa se prête plutôt à un dialogue franc avec Washington, en lieu et place d'échanger avec des séides. De même que la sanction contre le Rwanda devrait inclure les Etats-Unis dont l'ambassadeur devrait être déclaré *persona non grata* sur le sol congolais.

On le sait, la pression militaire actuelle sur Goma vise simplement à contraindre le gouvernement congolais à

avalier la couleuvre pour échanger avec les soldats rwandais. Attitude qui traduirait une capitulation, voire une trahison. Kinshasa n'aurait rien à gagner des pourparlers avec des gens qui n'ont jamais respecté un seul de leurs engagements depuis 1997. Au contraire, tous les Congolais souscrivent à la poursuite des hostilités, quitte à redorer le blason national, même un siècle plus tard.

Les Américains sont loin d'être invincibles : Viêt-Nam, Pakistan, Cuba... forgent l'espoir de contraindre les Yankee à reconnaître la souveraineté des autres Etats. Il en sera de même avec la RDC, au cas où Félix Tshisekedi maintient sa position de ne point prendre langue avec les agresseurs. A moins de coopérer, comme le leur conseille l'Elysée !

LR

## Budget 2023

### Le Gouvernement prévoit le recrutement de 18.000 militaires et policiers



Le premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a présenté le vendredi 28 octobre 2022 à l'assemblée nationale, le projet de loi des finances de l'exercice 2023, chiffré à 14,6 milliards de dollars américains. Dans son discours, le premier ministre a indiqué que le renforcement de l'autorité de l'Etat demeure la priorité fondamentale du Gouvernement qu'il dirige.

Par ailleurs, Jean-Michel Sama Lukonde a fait savoir que cette volonté claire et ferme se traduit à travers ce budget, par des actions qui concourent :

- À la poursuite de la réforme au sein de l'Armée et de la Police Nationale Congolaise avec deux vagues de recrutement dans l'armée et dans la Police de plus de 18.000 éléments conformément à la Loi de Programmation militaire. Le gouvernement

a prévu, pour la première vague, un recrutement de plus 8.000 policiers ;  
- Au recrutement compétitif de plus de 2000 magistrats pour renforcer l'efficacité de notre appareil judiciaire ;

- À la réforme de l'Administration publique focalisée essentiellement sur la maîtrise des effectifs, la dématérialisation, la mise à la retraite, le rajeunissement et la politique salariale ;

- À la consolidation de la démocratie qui passe notamment par l'organisation des élections générales dans le délai constitutionnel ;

- Au recensement et à l'identification de la population en vue de l'octroi de la carte d'identité.

Le premier ministre a souligné que le Gouvernement entend également réduire la dépendance économique au secteur minier en privilégiant la diversification économique afin de permettre au pays de tirer profit de son potentiel énergétique, forestier, agricole et environnemental.

Jephté Kitsita/7/7.cd

## Enrôlement

### La CENI appelée à faciliter l'accès des personnes vivant avec handicap aux sites

L'ONG « Rien Sans les Femmes » a recommandé, samedi 29 octobre, la CENI à faciliter l'accès des personnes vivant avec handicap aux sites d'enrôlement et de vote.

La présidente de cette structure, Fify Baka a fait cette recommandation lors de l'atelier organisé par la centrale électorale à Kinshasa : « Déjà je me réjouis de fait que les personnes vivant avec handicap sont intégrées dans ce cadre de concertation genre qui rend également en compte l'inclusivité. Il y a des difficultés par rapport aux différents sites qui pourront être choisis pour l'enrôlement et les élections des personnes vivant avec handicap »

Pour sa part, le Directeur des opérations électorales à la CENI, Joseph Senda affirme que ce processus électoral prend en compte les Personnes vivant avec Handicap. « Si, nous mettons un centre d'inscription en étage, il y a des personnes vivant avec handicap qui ne pourront pas y accéder. Pendant le repérage (NDLR : des centres d'inscription), cet élément est pris



en considération », a-t-il assuré.

Cet atelier a également voulu contribuer à l'accroissement du taux de participation des femmes, des peuples autochtones, ainsi que des jeunes au processus électoral, notamment dans les opérations sur la révision du fichier électoral.

Les participants à ce forum (la Société civile, des partenaires techniques, CENI) ont en outre partagé sur la loi révisée et ses mesures d'application.

Cette rencontre s'est tenue dans le contexte du cadre de concertation Genre, inclusion et élections sur la sensibilisation de la loi électorale.